



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## PME

Question écrite n° 31619

### Texte de la question

M Adrien Zeller souhaite attirer l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur la situation des petites et moyennes entreprises. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre afin de réduire les taux d'intérêts des prêts contractés par les PME françaises afin de créer une situation équivalente à celle des principaux pays concurrents, et ce notamment afin de préparer dans de meilleures conditions l'ouverture du marché unique en 1993.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les taux d'intérêt des prêts contractés par les PME françaises sont aujourd'hui proches des taux des prêts aux grandes entreprises. Ainsi, l'enquête trimestrielle sur le coût du crédit réalisée en mars 1990 par la Banque de France montre que l'écart des taux des prêts aux PME et aux grandes entreprises est de 0,3 p 100 pour le moyen et long terme, qui représente environ 70 p 100 des crédits aux entreprises. La comparaison des taux des prêts aux PME en France et chez nos principaux partenaires se révèle plus malaisée, car il n'existe pas dans ces pays d'enquête semblable à celle de la Banque de France. Néanmoins, plusieurs indicateurs montrent que les entreprises françaises - PME ou grandes entreprises puisqu'elles ont des conditions de crédit semblables - ne sont pas placées dans une situation défavorable. Ainsi, en RFA, notre principal partenaire, le taux réel du crédit débiteur, qui représente environ 10 p 100 du crédit aux entreprises est au même niveau qu'en France, pour des prêts de taille comparable. En outre les taux du marché - taux du marché monétaire pour le court terme, taux des obligations d'Etat pour le long terme - qui donnent une indication sur le niveau des taux d'intérêt connaissent une évolution très favorable. Ainsi, de janvier 1988 à décembre 1990, l'écart entre la France et la RFA est passé, pour le court terme, de 4,8 points à 0,9 point en décembre 1990 et de 3,5 points à 1,2 point pour le long terme. Cette évolution favorable résulte, d'une part, de la politique de modernisation des circuits de financement suivie depuis 1984, qui a permis de réduire l'écart de taux entre petites et grandes entreprises grâce à une concurrence plus vive entre les prêteurs et, d'autre part, de la politique de désinflation et de renforcement de notre monnaie qui a permis de réduire l'écart de taux d'intérêt avec nos partenaires. Compte tenu des effets positifs de ces politiques sur les taux d'intérêt aux PME, le Gouvernement entend en poursuivre la mise en œuvre afin de préparer l'ouverture du marché unique en 1993 dans les meilleures conditions pour les PME françaises. Par ailleurs, 4 milliards de francs de ressources Codevi ont été mises à la disposition du CEPME et des sociétés de développement régional pour leur permettre de consentir aux PME des prêts à des taux inférieurs à 9,5 p 100.

### Données clés

**Auteur :** [M. Zeller Adrien](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31619

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire** : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 juillet 1990, page 3317